



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRESENTS</u> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée,
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, MEYNIER, Mmes VERNIER, HALLE, conseillers municipaux.
Nb de procurations : 4	<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> :
Nb de votants : 22	<ul style="list-style-type: none">- Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY- Mme CALONNE donne pouvoir à Mme REGALDI- M. MOLIN donne pouvoir à M. MARTI- M. JABER donne pouvoir à Mme DEPIERRE
Convocation du : 25 / 06 / 2024	<u>ABSENT</u> : M. BRUNIAUX
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme VERNIER

DÉLIBÉRATION N° 09 :

Chaufferie bois – Choix du délégataire avec qui signer les CEE coup de pouce

Madame la Maire indique que dans un impératif de mieux consommer l'énergie et d'assurer la protection de l'environnement, la loi POPE du 13 juillet 2005, modifiée par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a mis en place le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (« CEE »).

Aux termes de cette loi, les vendeurs d'énergie (dits « Obligés ») ont l'obligation de réaliser et d'inciter à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie, ou bien de s'acquitter d'une pénalité dont le montant est dissuasif.

Les opérations d'économies d'énergie sont récompensées par l'attribution par les Pouvoirs Publics de Certificats d'Economies d'Energie dont l'unité de compte est le kilowattheures cumulé et actualisé (« kWh Cumac »), « Cumac » signifiant que l'économie d'énergie est mesurée par avance en kWh sur toute la durée d'utilisation prévue d'un équipement.

Ces CEE sont mobilisables par le biais de Déléataires d'obligation qui peuvent collecter et valoriser les actions donnant droit à des CEE. Ces délégataires doivent être signataires de la charte d'engagement « Coup de Pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » mis en place par le Ministère en charge de l'énergie.

La commune a rencontré plusieurs délégataires pour obtenir des CEE au meilleur tarif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions), décide

- D'AUTORISER Mme la Maire à signer l'offre la plus intéressante.

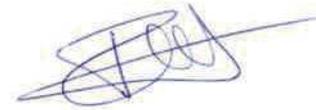
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 5 juillet 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Emilie VERNIER